

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 14 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2015 portant désignation des représentants du personnel au comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France

NOR : INTV1524953A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création d'un comité technique spécial (CTS) de la direction générale des étrangers en France;

Vu l'arrêté du 21 août 2014 modifié fixant la date et les modalités des élections à certains comités techniques et certains comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2014 portant répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2015 portant désignation des représentants du personnel au comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats pour la désignation des représentants du personnel au CTS de la direction générale des étrangers en France en date du 4 décembre 2014;

Considérant le mouvement de trois représentants du personnel,

Arrête:

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 22 janvier 2015 susvisé est ainsi modifié:

I. – Sont nommés sur désignation du syndicat CFDT du ministère de l'intérieur:

1° M. BURET Xavier, en qualité de représentant suppléant du personnel, en remplacement de Mme LOPEZ Dominique.

2° Mme GUIOCHET Michèle, en qualité de représentant suppléant du personnel, en remplacement de Mme BERTEAU Brigitte.

II. – Sont nommés sur désignation des fédérations FO de syndicats du ministère de l'intérieur:

1° M. MENTOR Renseng, en qualité de représentant titulaire du personnel, en remplacement de Mme TROUILLEFOU Nora.

2° M. ABDOUN Hakim, en qualité de représentant suppléant du personnel, en remplacement de M. MENTOR Renseng.

Article 2

Le directeur général des étrangers en France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des étrangers en France,
P.-A. MOLINA